

Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier

Réunion du 24 mai 2013

Propositions de mesures
Efficacité du projet de PPA





RAPPEL :

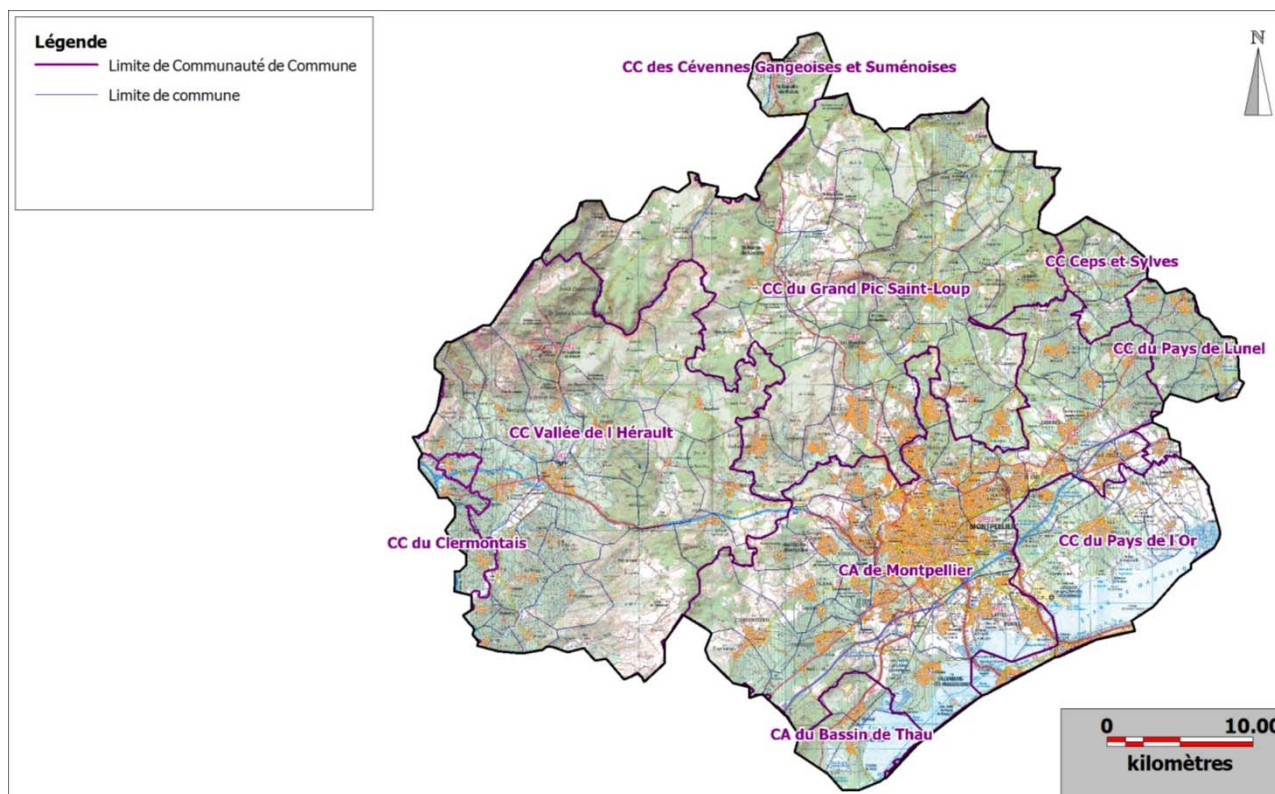
Périmètre du PPA



La zone d'influence choisie pour le PPA de l'agglomération est constituée de l'Aire urbaine de Montpellier, à l'exception de la commune de Corconne située dans le département du Gard.

115 communes sur 1660 km²

536 030 habitants





RAPPEL :

Méthode de travail



Un nombre restreint d'actions

Des actions suivies avec :

- un pilote,
- un échancier de mise en œuvre
- des indicateurs de suivi
- une fréquence de suivi

Réglementairement, trois types d'actions :

- Actions réglementaires pérennes
- Actions réglementaires d'urgence (feront l'objet d'un arrêté interrégional PACA+LR)
- Actions d'accompagnement



Projet de PPA



Résumé non technique

1. Première partie : introduction et contexte
2. Deuxième partie : présentation du territoire couvert par le PPA
3. Troisième partie : état de la qualité de l'air dans le territoire couvert par le PPA
4. Quatrième partie : origine des émissions de polluants atmosphériques dans la zone PPA
5. Cinquième partie : impacts de la pollution atmosphérique sur la santé
6. Sixième partie : la qualité de l'air dans les démarches de planification locales
7. Septième partie : scénarii d'évolutions des émissions et de la qualité de l'air
8. Huitième partie : plan d'actions du PPA en faveur de la qualité de l'air
9. Neuvième partie : modalité de suivi et mise en œuvre du PPA

Concertations et prise en compte des remarques



1. ADEME
2. CLCV
3. APPA
4. AIR LR
5. Agglomération de Montpellier
6. Hérault Transports
7. ARS
8. UNICEM
9. SER
10. DREAL LR (ICPE)

Actions proposées



Ce plan d'action comporte 16 actions :

·9 à caractère réglementaire et opposable dont le respect est obligatoire

·7 de type incitation et de partenariat dont la mise en œuvre correspond à une recommandation.

Transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre obligatoire l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprises (PDE) et Administration (PDA) et promouvoir l'élaboration des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) 2. Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier des réductions de vitesses de circulation et leurs effets 3. Inciter les entreprises de transports par poids lourds à adopter la charte « Objectifs CO₂, les transporteurs s'engagent » 4. Inciter les administrations à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des « véhicules propres » 5. Mener une réflexion pour restreindre la circulation des véhicules utilitaires les plus polluants 6. Améliorer les modalités de livraisons des marchandises en ville 7. Promouvoir la mobilité durable
Industrie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'action des exploitants de carrières sur les émissions de poussières et de particules et imposer le bâchage des camions 2. Rendre obligatoire la caractérisation de la granulométrie des émissions de particules pour certaines ICPE 3. Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV
Urbanisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Obliger les collectivités à systématiquement se positionner dans leurs documents d'urbanisme sur la pertinence des dispositions permettant indirectement d'améliorer la qualité de l'air 2. Imposer des attendus minimaux en termes d'analyse qualité de l'air dans les études d'impacts
Résidentiel & tertiaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer des valeurs limites d'émissions pour les petites chaudières de puissance comprise entre 400 kW et 2 MW 2. Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
Information & communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air
Urgence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population

Présentation détaillée des actions



Rendre obligatoire l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprises (PDE) et Administration (PDA) et promouvoir l'élaboration des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES)

Contexte : Ajout de données relatives aux PDE déjà en œuvre dans l'agglomération de Montpellier

Pilote : ADEME

Partenaires : DREAL LR / DDTM / ADEME / Montpellier Agglomération / CCI

Financement et aides possibles : ADEME / Montpellier Agglomération / TaM

Echéancier : Communication : Dès l'approbation du PPA
 Rédaction de l'arrêté préfectoral : d'ici fin 2014.

Indicateurs ajoutés :

- Nombre de km évités associés aux PDE/PDA/PDIE/PDES (réf. 2013)
- Gains en émissions de PM10 et NO2 (sinon NOx) dûs à la mise en place de PDE/PDA/PDIE/PDES

Mesures du Plan d'Urgence pour la qualité de l'air associées : 21, 22, 26

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

Seuil : 250 salariés

% d'abonnés transports en commun (transfert modal) :

11,5 % pour les entreprises sur la ville de Montpellier (source : Agglomération de Montpellier)

10 % pour les entreprises présentes sur le reste du territoire

% de salariés en covoiturage suite à la mise en place du PDE :

Sur les mêmes hypothèses : 5 % (source : Agglomération de Montpellier)

% de salariés en vélo, à pied suite à la mise en place du PDE

8 % pour le vélo et 5 % pour la marche pour les entreprises sur la ville de Montpellier (source : Agglomération de Montpellier)

3 % pour les entreprises présentes sur le reste du territoire

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	- 22 872	-0,4%	-30,5%
PM 10	-1 501	-0,1%	-3,8%
PM 2.5	-1 349	-0,1%	-12,4%

Inciter les gestionnaires d'infrastructures à mener une politique d'abaissement permanente des vitesses de circulation

Description de l'action :

- **Mesure 1** : inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les impacts d'une baisse des vitesses autorisées sur les voies de circulation (autoroutes, voies rapides, zones 30 en ville...),
- **Mesure 2** : abaisser les vitesses de circulation pour les axes où les effets seront positifs ou neutres sur la qualité de l'air. Cette mesure pourra être rendue obligatoire par arrêté préfectoral pris en application du PPA,
- **Mesure 3** : développer sur les voies rapides urbaines des mesures de gestion dynamique du trafic.

Pilote : Gestionnaires d'infrastructures (DIR Méditerranée ?)

Partenaires : Gestionnaires d'infrastructures routières (ASF, ...) / DIRMED / Services de police et gendarmerie (mobilisés pour contrôler les vitesses)

Indicateurs ajoutés :

Gains en émissions de PM10 et NO2 (ou NOx) dus aux mesures d'abaissement de vitesse

Mesures du Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air associées : 27, 28

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

- Zone : périmètre PPA
- Sur A9 : VL passant de 130 à 110 km/h et de 110 à 90 km/h et PL à 90 km/h (mesure appliquée entre 7h et 9h et entre 17h et 19h)
- Sur les nationales et voies rapides : VL passant de 110 à 90 km/h et PL à 80 km/h

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	- 22 435	-0,4%	-30,5%
PM 10	+7 555	+0,5%	-3,2%
PM 2.5	+40	~0%	-12,3%

Inciter les entreprises de transports de marchandises et de voyageurs à adopter la charte « CO2, les transporteurs s'engagent »

Contexte : Mise à jour des chiffres relatifs aux entreprises déjà engagées

Description de l'action : Ajout de l'information sur le charte CO2 auprès des collectivités

Pilote : ADEME

Partenaires de l'action : TransLog Sud / Région LR / Montpellier Agglomération

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

- Part de Poids Lourds ayant adhéré à la charte CO2 en 2012 : 14% (source ADEME).
- Objectif de la mesure : 30% de Poids Lourds immatriculés en Languedoc Roussillon respectent la charte CO2.
- Réduction des émissions des Poids Lourds suite au respect de la Charte CO2 : 3,9%.

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	- 63 021	-1,1%	-31,2%
PM 10	-3 895	-0,3%	-3,9%
PM 2.5	-2 630	-0,3%	-12,6%

Inciter les administrations et collectivités à améliorer la connaissance de leur parc de véhicule et à y intégrer des « véhicules propres »

Action présente dans le PPA actuel (action incitative)

Description de l'action :

- **Mesure 1** : Faire l'inventaire des flottes publiques et privées
- **Mesure 2** : Mettre en place un plan de renouvellement du parc pour atteindre un minimum de 20 % de véhicules propres
- **Mesure 3** : Réserver les places de stationnement pour les véhicules propres et l'auto-partage dans les parkings ; **prévoir des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et aménager des facilités d'accès pour ces véhicules.**

Pilote : DREAL LR

Financement / aides : Aide gratuite de l'ADEME via chargé de mission

Indicateurs ajoutés :

- Effort de réduction de la flotte
- Gain en émissions de PM10 et NO2 (sinon NOx) dû aux actions sur la flotte de véhicules

Mesures du Plan d'Urgence pour la qualité de l'air associées : 11, 13

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

- Nombre de véhicules administratifs sur la zone du PPA en 2009 : environ 5 200 (source IFRAP).
- Nombre de véhicules propres administratifs sur la zone PPA en 2009 : aucun véhicule.
- Objectif de la mesure : à l'horizon 2020, 20% du parc de véhicules administratifs constitué de véhicules propres.

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	- 5 594	-0,1%	-30,2%
PM 10	-990	-0,1%	-3,8%
PM 2.5	-665	-0,1%	-12,4%

Mener une réflexion pour restreindre la circulation des véhicules utilitaires les plus polluants

Contexte : Les ZAPA ont été abandonnées et sont remplacées par des mesures de restriction des véhicules les plus polluants lors des pics de pollution

Description de l'action : Ajout de propositions de mesures issues du PUQA

Pilote : Montpellier Agglomération

Partenaires de l'action : Montpellier Agglomération / Collectivités

Indicateurs ajoutés :

- Nombre de jours d'interdiction ou de restriction de la circulation
- Etat d'avancement des PLD « tests »
- Gains en émissions de PM10 et NO2 (sinon NOx) dû à la mise en place d'une restriction de la circulation

Mesures du Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air associées : 30

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

Interdiction de circulation aux Véhicules Utilitaires Légers ne respectant pas la norme EURO4.

En considérant que les VUL interdits à la circulation sont remplacés par des VUL respectant la norme EURO4 ou plus.

Le volume de trafic n'est pas modifié.

Périmètre: Ville de Montpellier

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	- 62 212	-1,1%	-31,2 %
PM 10	-8 127	-0,5%	-4,2%
PM 2.5	-8 127	-0,9%	-13,1%

Améliorer les modalités de livraisons des marchandises en ville

Description de l'action : L'action consiste, pour les collectivités, à mettre en place un programme d'évolution des modes de livraison en ville et de développement des modes de livraison alternatifs.

- **Mesure 1** : Diffusion aux communes du guide « livraison en centre-ville » (CERTU).
- **Mesure 2** : Elaboration d'un programme d'évolution des modes de livraison en ville.

Ajout d'exemple issues du PUQA

Pilote : DREAL LR

Partenaires de l'action : Collectivités / Montpellier Agglomération / ADEME

Echéancier :

- Mesure 1 : dès l'approbation du PPA
- Mesure 2 : 2015

Indicateurs ajoutés :

- Nombre de km économisés grâce aux actions sur le trafic de marchandises
- Gains en émissions de PM10 et NO2 (sinon NOx) dus aux actions sur le trafic de marchandises

Mesures du Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air associées : 6,7,8,9,10

Mesure non scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Promouvoir la mobilité durable et améliorer l'offre existante

Description de l'action : L'action consiste, pour les collectivités, à mettre en place un programme d'évolution des modes de livraison en ville et de développement des modes de livraison alternatifs.

- **Mesure 1** : création d'un observatoire de la mobilité durable
- **Mesure 2** : améliorer et/ou développer les infrastructures à partir d'un état des lieux réalisé par l'observatoire

Pilote : ADEME

Partenaires de l'action : ADEME / Collectivités / Montpellier Agglomération

Indicateurs ajoutés :

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre de km évités dû au report modal à la suite d'un développement de TC
- Gains en émissions de PM10 et NO2 (ou NOx) dûs au report modal à la suite d'un développement de TC

Mesures du Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air associées : 2, 3, 4, 20, 23, 24, 25, 37

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses :

Part du vélo dans les déplacements sur l'agglomération de Montpellier en 2009 : 2,2% (source: PDU 2003, PDU 2010-2012)

Objectif de la mesure : 5% de déplacements à vélo à l'horizon 2015.

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	- 40 863	-0,7%	-30,8 %
PM 10	-8 607	-0,6%	-4,2%
PM 2.5	-5 338	-0,6%	-12,8%

Réduire les émissions de poussières et de particules dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport des produits pulvérulents

Polluants concernés : PM10 et PM2,5

Description de l'action :

Secteur de l'industrie :

- **Mesure 1** (pour tout type d'ICPE) : Renforcer la sensibilisation des exploitants sur les émissions de poussières/particules et insister sur les actions à mettre en œuvre pour limiter les envols et s'assurer du respect des prescriptions
- **Mesure 2** (ICPE soumises à autorisation) : Prescrire l'élaboration d'un document précisant les moyens mis en œuvre pour lutter contre les émissions de poussières/particules et la mise en place d'un plan d'actions + imposer l'adhésion à la Charte Environnement élaborée par l'UNICEM à toutes les carrières situées dans le périmètre PPA

Secteur des activités de chantiers et du BTP :

- **Mesure 1** : Elaborer une charte "Chantiers propres".
- **Mesure 2** : La diffuser et promouvoir auprès des acteurs publics et privés.
- **Mesure 3** : L'imposer en l'annexant aux appels d'offre public.

Description de l'action :

Secteur des transports des produits pulvérulents :

Mesure 1 : Via un arrêté préfectoral, imposer sur la voie publique le bâchage de tout type de véhicules transportant des pulvérulents.

Pilotes : DREAL LR / DDTM

Partenaires de l'action : DREAL LR / DDTM / ARS / Conseil Régional / CCI / Conseil Général / Collectivités ; Fédération du bâtiment Hérault / UNICEM

Echéancier :

<u>Secteur de l'industrie</u> Dès l'approbation du PPA	<u>Secteur chantiers/BTP</u> Mesure 1 : 1 an après l'approbation du PPA Mesure 2 et 3 : Dès élaboration de la Charte	<u>Secteur des transports</u> Dès l'approbation du PPA
---	--	---

Indicateurs de suivi :

<u>Secteur de l'industrie</u> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'inspection ICPE traitant des envois de poussières et de particules- Nombre d'arrêté préfectoraux ICPE prescrivant des mesures sur les poussières- Nombre d'adhésion à la Charte Environnement UNICEM	<u>Secteur chantiers/BTP</u> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de signatures de la charte- Nombre d'appels d'offre publics respectant la charte- Nombre de « chantiers propres » par an	<u>Secteur des transports</u> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'infractions relevées lors d'une opération coup de poing (transport)
---	--	--

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

Zone : Aire du PPA

Mesures : Inciter les carriers à prendre des mesures de réductions des émissions (arrosage, bâchage, précaution à prendre par temps sec, sensibilisation des personnels, etc.) => Réduction de 3 % des émissions du secteur.

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	Non concerné	Non concerné	Non concerné
PM 10	-13 378	-0,9%	-4,6%
PM 2.5	-10 085	-1,1%	-13,3%

Rendre obligatoire la caractérisation de la granulométrie des émissions de particules pour certaines ICPE soumises au régime de l'autorisation

Description de l'action : Prescription via arrêté préfectoral de mesures de granulométrie des poussières (PM10 et PM2.5) sur les rejets atmosphériques de certaines ICPE soumises à autorisation

Pilote : DREAL LR

Partenaires : DREAL LR

Echéancier : dès l'approbation du PPA

Indicateurs ajoutés :

- Nombre d'arrêtés préfectoraux complémentaires prescrits pour la surveillance et la caractérisation de la granulométrie des émissions de particules

Mesure non scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV

Description de la mesure

- **Mesure 1** : inventorier les établissements concernés
- **Mesure 2** : renforcer les contrôles des émissions de COV sur les stations service soumises à enregistrement ou autorisation
- **Mesure 3** : vérifier le respect de la réglementation en prescrivant des analyses des émissions dans le cadre du suivi d'une plainte sur un pressing

Pilote : DREAL LR

Indicateurs ajoutés/modifiées :

- Nombre de contrôles réalisés sur les stations services
- Nombre d'arrêtés prescrivant la réalisation d'analyses des rejets suite à une plainte sur les pressings
- Nombre d'infractions relevées

Mesure non scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Obliger les collectivités à systématiquement se positionner dans leurs documents d'urbanisme sur la pertinence des dispositions permettant de réduire les consommations d'énergie et production d'énergie et indirectement d'améliorer la qualité de l'air

Description de l'action : Ajout de la démarche de labellisation éco-quartier dans les nouvelles zones

Pilote : DREAL LR

Partenaires de l'action : DDTM / Collectivités / AIR LR

Financement / aides : ADEME

Indicateurs ajoutés :

Nombre de documents d'urbanisme ayant pris en compte les dispositions de l'action

Mesures du Plan d'Urgences pour la Qualité de l'Air associées : 36

Mesure non scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Imposer des attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impacts

Description de l'action :

- **Mesure 1** : Sensibiliser les bureaux d'études et les maîtres d'ouvrage sur le contenu minimum des études d'impact en termes de qualité de l'air
- **Mesure 2** : Etablir une grille de lecture précisant les attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impact. toutes les structures porteuses d'un dossier devant contenir une étude d'impact

Pilote : DREAL LR

Partenaires de l'action : DREAL LR / DDTM / AIR LR

Indicateurs

- Nombre d'études d'impact intégrant les clauses « qualité de l'air »
- Nombre de dossiers conformes au regard de l'avis de l'Autorité Environnementale

Mesures du Plan d'Urgences pour la Qualité de l'Air associées : 19

Mesure non scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Imposer des valeurs limites d'émissions pour les installations de combustion de puissance comprise entre 400 kW et 2MW

Public(s) concerné(s) : Industriels, Collectivités, bailleurs, syndic de copropriété (chaufferies collectives)

Description de l'action :

- **Mesure 1** : communiquer les résultats du contrôle aux services de l'Etat annuellement ;
- **Mesure 2** : imposer par arrêté préfectoral que les valeurs indicatives prévues par la réglementation deviennent des valeurs limites d'émissions pour les installations existantes ;
- **Mesure 3** : inciter au renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois et d'installation d'inserts dans les foyers ;
- **Mesure 4**: améliorer l'information et les restrictions en cas de pics de pollution.

Pilote de l'action : DDTM ? ADEME ? DREAL LR ?

Partenaires de l'action : DREAL LR / DDTM / ADEME

Mesures du Plan d'Urgences pour la Qualité de l'Air associées : 33, 34

Financement / aides : Aides ADEME (fonds chaleur), Fonds FEDER, Financement ANAH, Crédits d'impôts, financements collectivités

Echéancier : Dès l'approbation du PPA

Indicateurs ajoutés :

- Nbrde dossiers de demande d'aides pour le renouvellement d'appareil de chauffage au bois
- Gains en émissions de PM10, PM2,5 et NO2 dus au renouvellement d'appareils de chauffage au bois peu performant

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

- Zone : périmètre PPA
- Mesures: Application de la réglementation (entretien annuel des chaudières) avec valeurs indicatives qui deviennent des valeurs limites d'émissions pour les installations entre 400 kW et 20 MW. Réduction de 5% de la consommation de combustible (hypothèse basse).

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	- 32 990	-0,6%	-30,6%
PM 10	-10 447	-0,7%	-4,4%
PM 2.5	-8 567	-0,9%	-13,1%

Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Description de l'action :

- **Mesure 1** : Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts (quelle que soit leur origine) aux communes du périmètre PPA ainsi qu'aux services de police/gendarmerie et services d'incendie.
- **Mesure 2** : Promouvoir les modes de valorisation des déchets verts (mise en place de broyeurs collectifs, unités de compostage ou de méthanisation, ...)_

Pilote de l'action : DDTM

Partenaires de l'action : Préfecture, Mairies et collectivités, Services de police/gendarmerie, Services d'incendie et de secours

Echéancier : Dès l'approbation du PPA.

Indicateurs ajoutés :

- Evolution du nombre de déchets verts collectés en déchetteries

Mesure scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Hypothèses:

Zone : périmètre PPA

Masse de déchets brûlés par les particuliers en France en 2008 : 315 000 tonnes (source ADEME).

Nombre de maisons sur l'agglomération de Montpellier : 122 224 (source INSEE données logement 2009).

Facteurs d'émissions de PM pour les déchets verts : 8,5 g/kg (source INERIS).

Impact des actions sur les émissions de polluants sur la zone PPA à l'horizon 2015

Polluant	Gain en kg/an	Impact en % sur les émissions totales 2015 tendanciel	Evolution globale 2007- 2015 tendanciel + action
NOx	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
PM 10	-5 714	-0,4%	-4,1%
PM 2.5	-5 714	-0,6%	-12,8%

Encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air pour changer les comportements

Description de l'action :

- **Mesure 1** : Etablir un plan de communication qui traitera notamment de la révision du PPA de l'agglomération Montpellieraine et des nouvelles actions définies dans ce cadre ;
- **Mesure 2** : Sensibiliser les différents publics à l'amélioration de la qualité de l'air et/ou mettre en œuvre des mesures concourant à la réduction des émissions de polluants atmosphériques ;
- **Mesure 3** : Relancer les formations sur le sujet à destination des animateurs

Pilote de l'action : DREAL LR

Partenaires de l'action : AIR LR, collectivités, ADEME, Inspection Académique, Conseil Général, Conseil Régional, APIEU

Echéancier : dès l'approbation du PPA

Mesures du Plan d'Urgences pour la Qualité de l'Air associées : 35, 37

Mesure non scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Diminuer les émissions en cas de pic de pollution et réduire le nombre de jours de dépassement des seuils : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d’information et d’alerte de la population

Description de l’action :

- **Mesure 1** : Elaborer un arrêté inter-préfectoral de mesures d’urgence à l’échelle de la zone de défense de sécurité sud (régions PACA et LR) afin d’harmoniser les dispositifs départementaux actuels,
- **Mesure 2** : Mettre en œuvre les mesures d’urgence en cas de dépassement de seuils (information et alerte). L’application de ces mesures se fait de manière graduée, en fonction de la gravité et de la persistance des épisodes de pollution (recommandations ou obligations).

Pilote de l’action : DREAL LR

Partenaires de l’action : AIR LR / ARS / Préfectures

Echéancier :

- Mesure 1 : Dès la parution de l’arrêté ministériel cadre et au plus tard en octobre 2013.
- Mesure 2 : Dès dépassement des seuils d’information ou d’alerte

Mesures du Plan d’Urgences pour la Qualité de l’Air associées : 20, 21, 29, 34, 38

Indicateurs de l'action :

- Nb d'arrêtés préfectoraux icpe imposant des mesures en cas d'épisodes de pollution / nombre d'industriels visés.
- Nb de jours où a été mis en place un dispositif préfectoral d'informations/recommandations ;
- Nombre de jours où il y a eu dépassement des seuils d'alertes ;
- Nombre de jours où a été mis en place un dispositif préfectoral d'alerte ;
- Nombre de jours où il y a eu des actions réelles sur les émissions suite à la mise en place d'un dispositif préfectoral d'alerte ;
- Gains en réduction de durée de pollution estimée pour chaque procédure de pollution déclenchée ;
- Gain en réduction de durée de la pollution par rapport aux prévisions par épisode de pollution déclenché.

Mesure non scénarisée par AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Evaluation globale des actions du projet de PPA

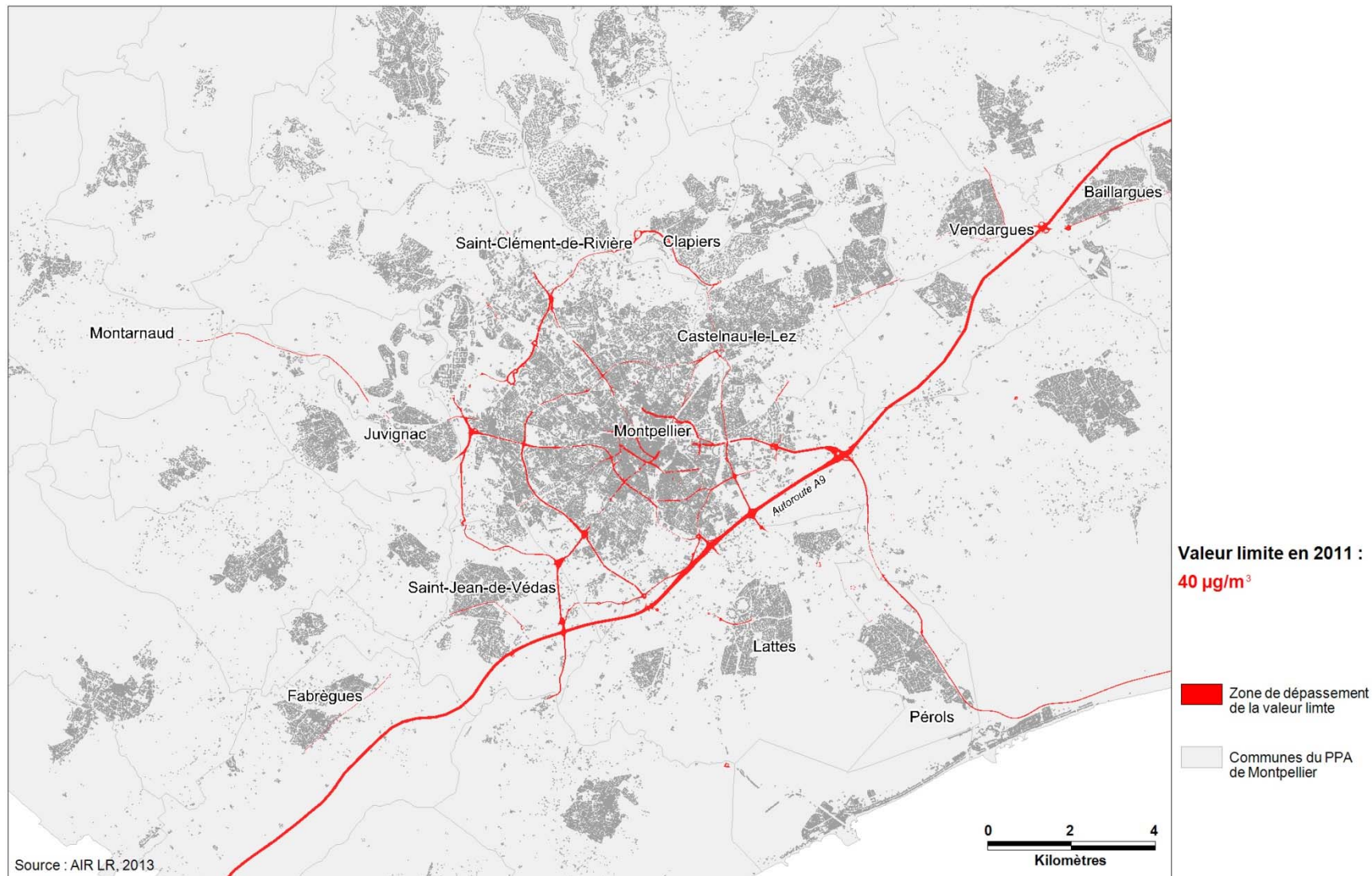


16 propositions d'actions dans ce projet de PPA
 10 d'entre elles sont quantifiables et ont fait l'objet de travaux de la part d'AIR LR.

La mise en place des actions du PPA permettra une réduction significative des émissions de ces polluants d'environ 12 % par rapport à l'état initial de 2007 et de 3 à 4,6 % par rapport au scénario tendanciel.

Polluant	Scénario PPA 2015 par rapport au Scénario tendanciel 2015		Scénario PPA 2015 par rapport à l'Etat initial (2007)
	Gain en kg/an	Evolution en %	Evolution en %
NO_x	-249 987	-4,5 %	-34,6 %
PM₁₀	-45 103	-3,0 %	-6,7 %
PM_{2,5}	-42 435	-4,6 %	-16,9 %
COV*	-87 098	-0,6 %	-9,6 %

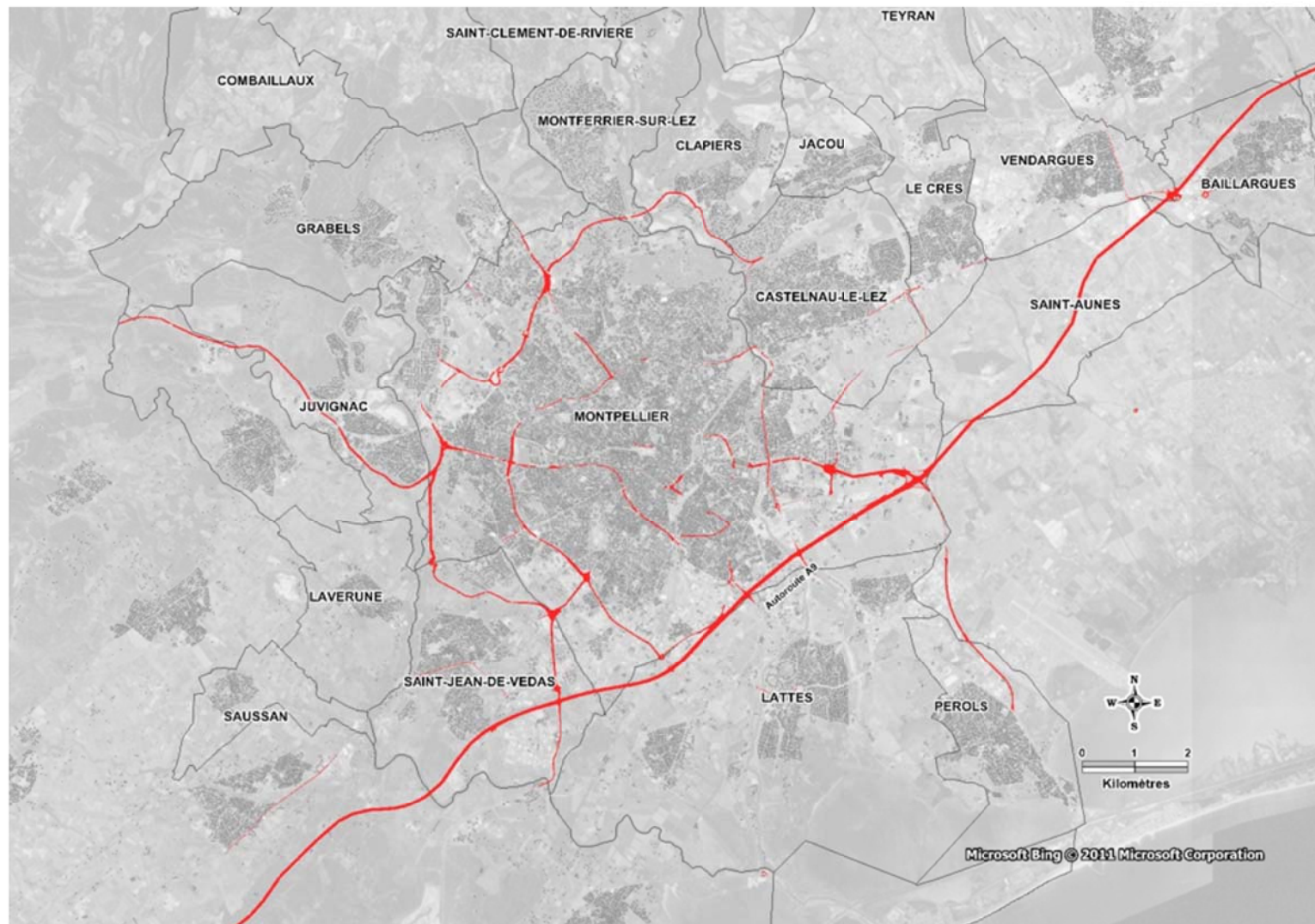
Zones de dépassement de la valeur limite en dioxyde d'azote - Année 2011 - PPA de Montpellier



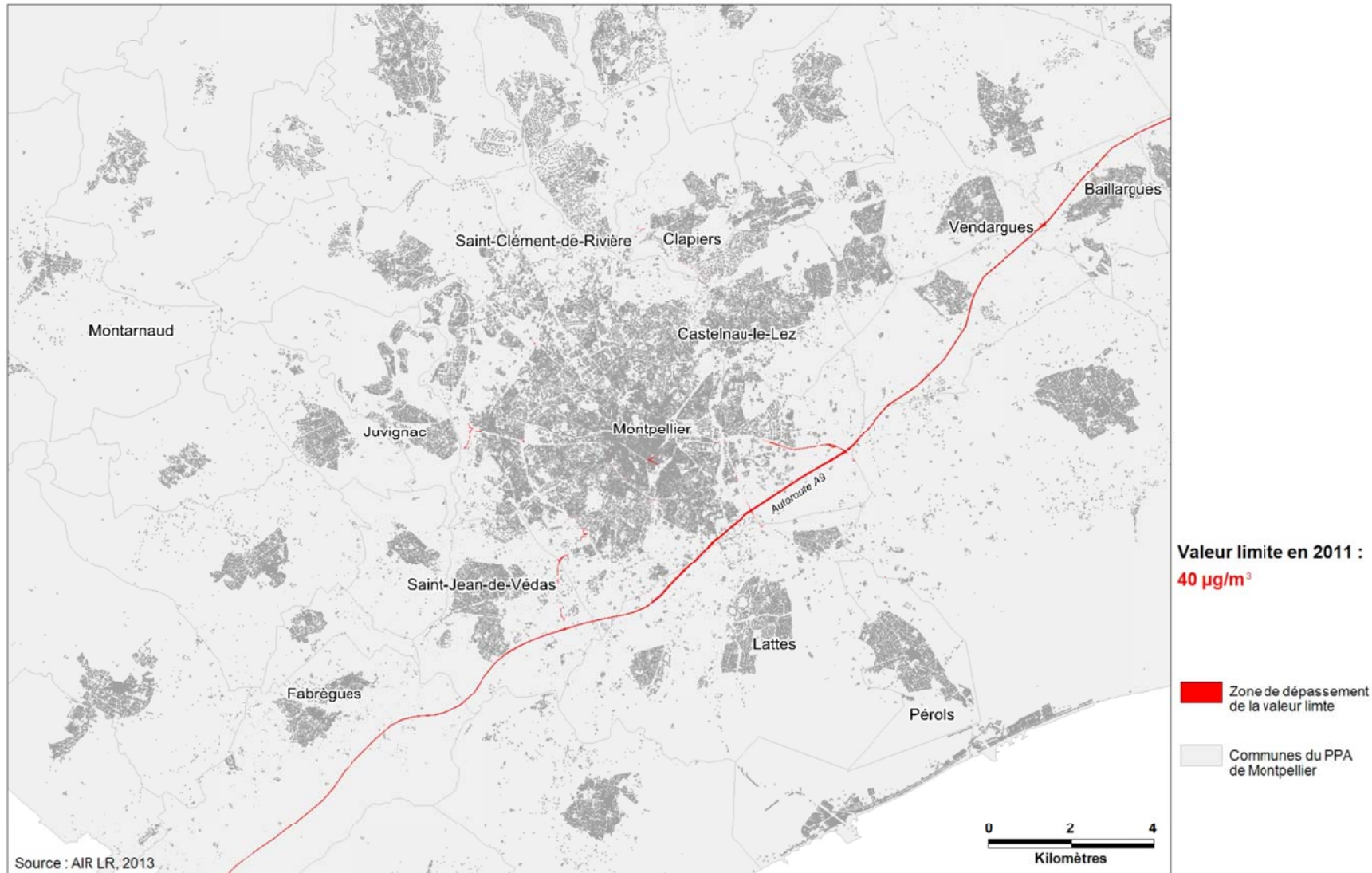
Légende
Valeur limite
2015 :

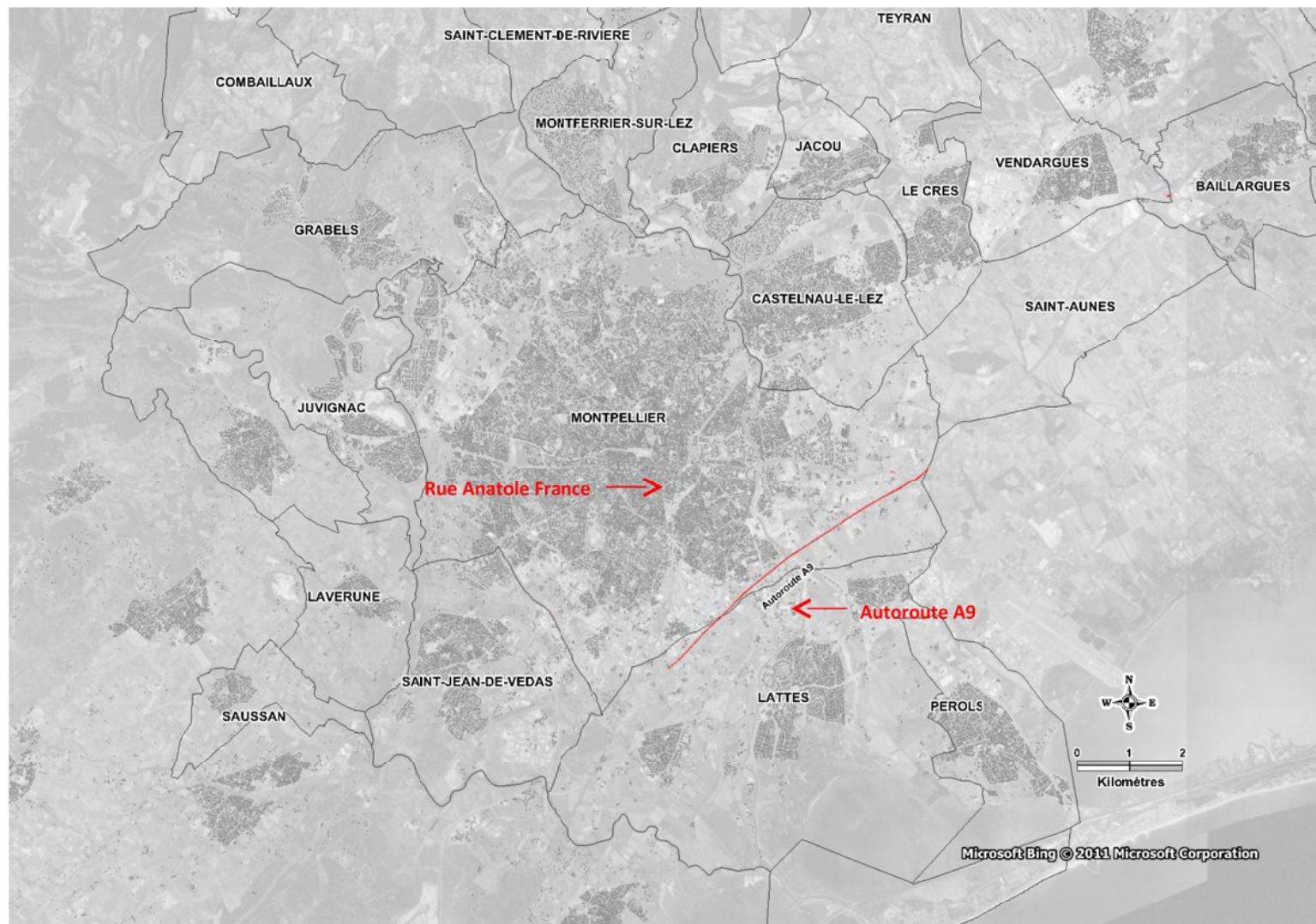
40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

-  Zone de dépassement de la valeur limite
-  Limite de commune
-  Bâtiment

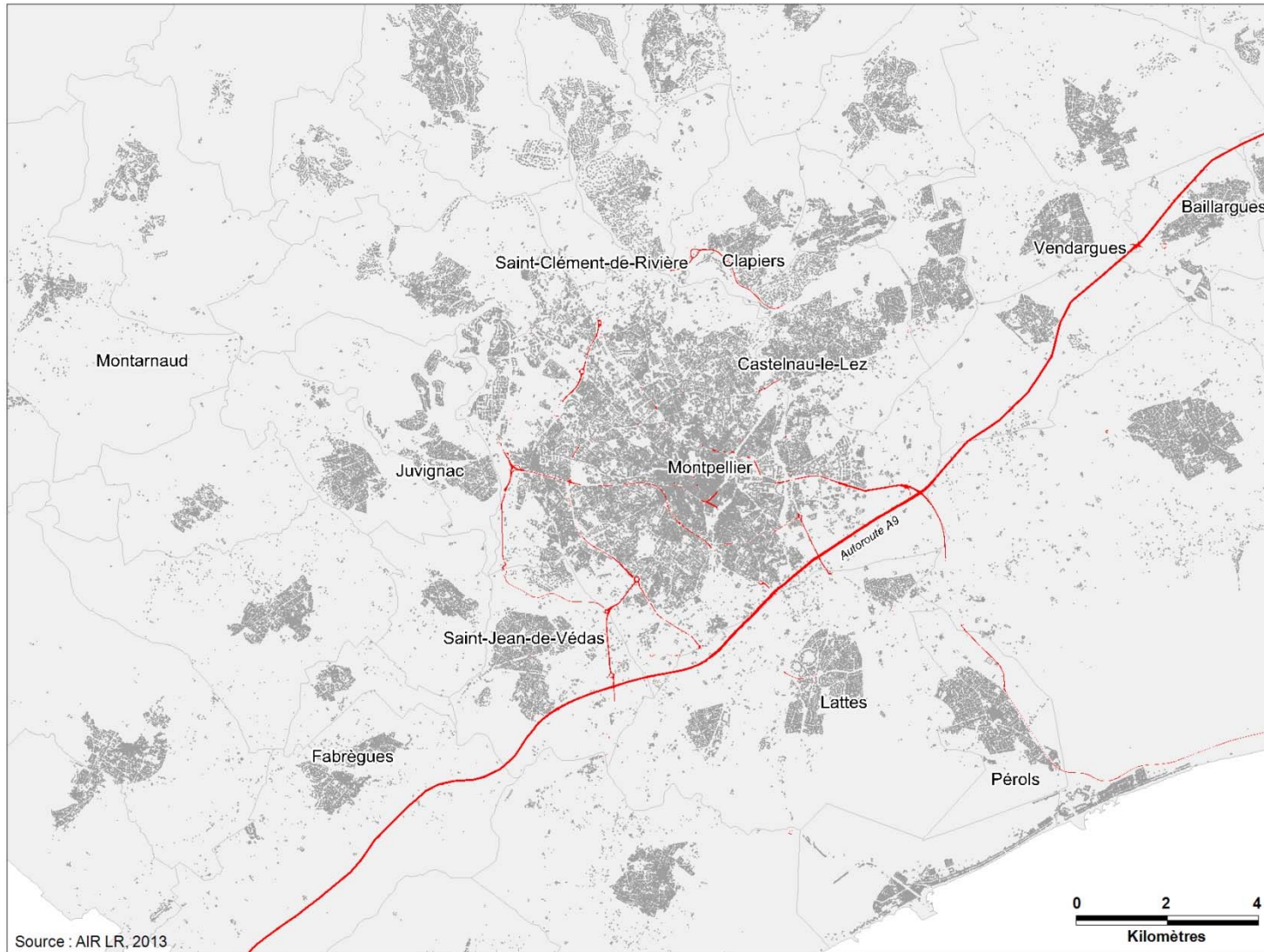


Zones de dépassement de la valeur limite en PM10 - Année 2011 - PPA de Montpellier






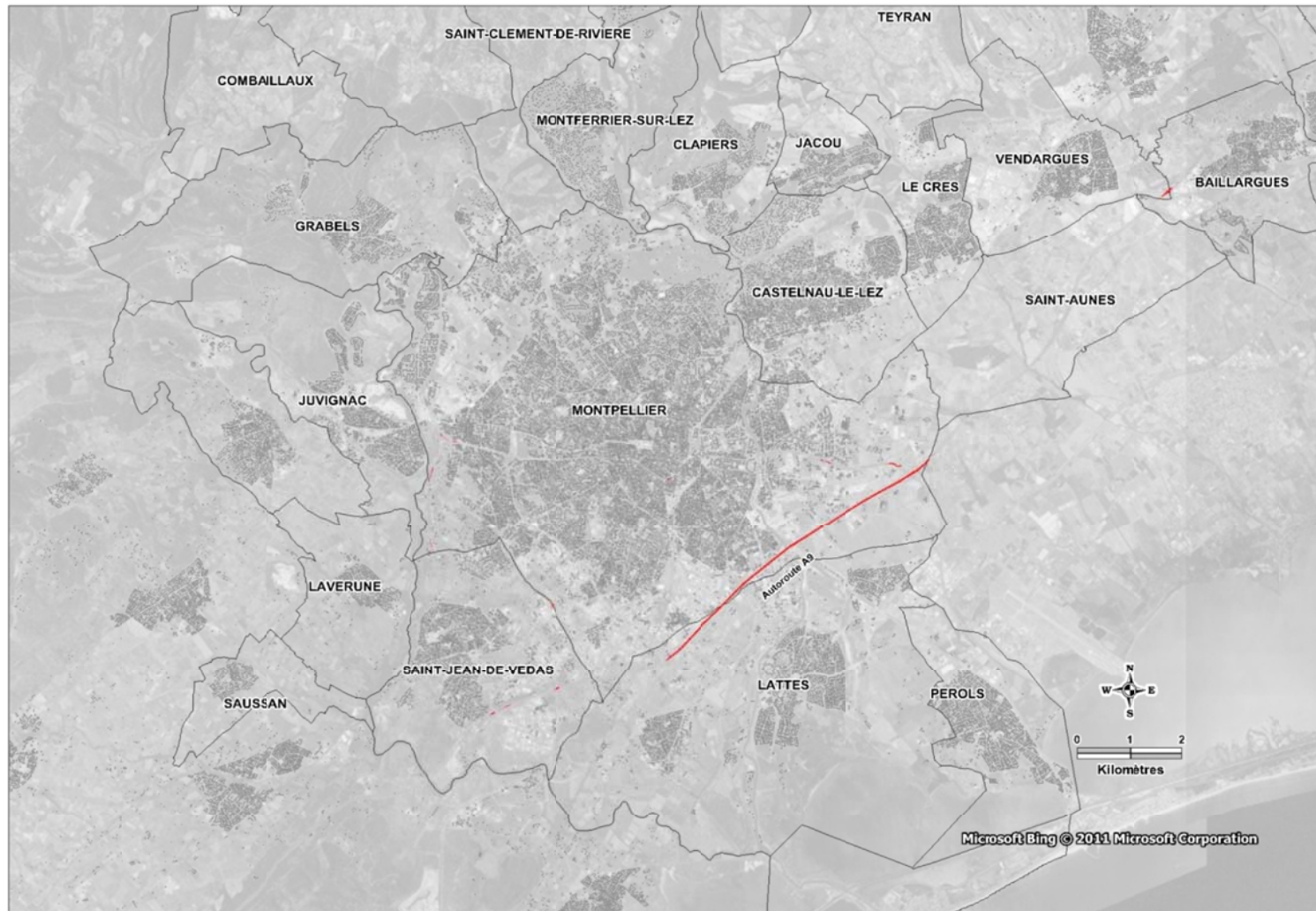
Zones de dépassement de la valeur limite en PM2.5 - Année 2011 - PPA de Montpellier



Valeur limite en 2011 :
28 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

 Zone de dépassement de la valeur limite

 Communes du PPA de Montpellier



Exposition à un dépassement de la valeur limite		Exposition à des niveaux de concentration supérieurs à la valeur limite en moyenne annuelle pour le NO ₂		
		2015 tendanciel	2015 avec actions PPA	Evolution 2015 tendanciel/ 2015 avec actions PPA
Ensemble du domaine d'étude (634 km ²)	Nombre d'habitants	1 000	~900	- 0%
	Superficie	4,5 km ² soit 0,7% de la superficie du domaine d'étude	4,1 km ² soit 0,6% de la superficie du domaine d'étude	-9%
	Km de voies	126 km dont 29 km de l'A9, soit 100% de l'autoroute du domaine modélisé	115 km dont 29 km de l'A9, soit 100% de l'autoroute du domaine modélisé	-9%
Commune de Montpellier (257 092 habitants)	Nombre d'habitants	1 000	~900	- 0%

Exposition à un dépassement de la valeur limite		Exposition à des niveaux de concentration supérieurs à la valeur limite en moyenne annuelle pour les PM10		
		2015 tendanciel	2015 avec actions PPA	Evolution 2015 tendanciel/ 2015 avec actions PPA
Ensemble du domaine d'étude (634 km ²)	Nombre d'habitants	<100	<100	-
	Superficie	0,15 km ² soit 0,02% de la superficie du domaine d'étude	0,13 km ² soit 0,02% de la superficie du domaine d'étude	-13%
	Km de voies	6,7 km dont 6,3 km de l'A9, soit 22% de l'autoroute du domaine modélisé	6,3 km de l'autoroute du domaine modélisé	-6%
Commune de Montpellier (257 092 habitants)	Nombre d'habitants	<100	<100	-

Exposition à un dépassement de la valeur limite		Exposition à des niveaux de concentration supérieurs à la valeur limite en moyenne annuelle pour le PM2,5		
		2015 tendanciel	2015 avec actions PPA	Evolution 2015 tendanciel/ 2015 avec actions PPA
Ensemble du domaine d'étude (634 km ²)	Nombre d'habitants	<100	<100	-
	Superficie	0,8 km ² soit 0,1% de la superficie du domaine d'étude	0,25 km ² soit 0,04% de la superficie du domaine d'étude	-69%
	Km de voies	41 km dont 29 km de l'A9, soit 100% de l'autoroute du domaine modélisé	12,1 km dont 6,7 km de l'A9, soit 23% de l'autoroute du domaine modélisé	-70%
Commune de Montpellier (257 092 habitants)	Nombre d'habitants	<100	<100	-

Une amélioration sensible de la qualité de l'air.

Quelques habitants (env. 900 sur 536 000) toujours exposés à des dépassements de valeur limite (NO₂, PM10 et PM2.5). Ils sont principalement localisés le long de l'autoroute A9.